

Biosécurité dans votre pratique

Nous, vétérinaires, pouvons être des transmetteurs de pathogènes, par la nature de notre travail. Il ne s'agit pas seulement des agents pathogènes des épidémies animales, mais également des maladies courantes.

Le terme « biosécurité » résume toutes les mesures qui doivent être prises pour protéger un troupeau contre l'introduction et la propagation de maladies infectieuses. Une distinction est faite entre la biosécurité externe et interne. La biosécurité externe est le terme utilisé pour les mesures qui protègent une exploitation agricole contre l'introduction d'agents pathogènes, tandis que la biosécurité interne concerne les mesures qui empêchent la propagation des agents pathogènes à l'intérieur de l'exploitation.

Protégez-vous vous-même et vos clients, en :

- ❖ Entrez toujours dans l'étable avec des vêtements et des bottes propres.
- ❖ Il est préférable de nettoyer les bottes à l'aide d'une brosse avec du savon iodé et à l'eau courante. S'il n'y a pas d'eau à disposition dans l'exploitation, parlez-en à l'agriculteur. Après avoir soigneusement nettoyé les bottes et la semelle, désinfectez-les en quittant l'exploitation.
- ❖ Pour la désinfection des bottes, la solution Virkon S® à une concentration de 2% (20 g de poudre ou 4 comprimés par litre d'eau) est adaptée. Il est préférable de préparer la solution dans un flacon pulvérisateur et de vaporiser sur toutes les parties des bottes, même si vous ne les retirez pas. Laissez la solution désinfectante agir pendant au moins 10 minutes.

Astuce : emportez 2 paires de bottes, ainsi vous pouvez les changer entre les exploitations et la désinfection de 10 minutes peut se faire.

- ❖ Vous trouverez de plus amples informations sur Virkon S® dans la notice d'utilisation du produit.
- ❖ À la place de Virkon S®, on peut utiliser Sanosil S010 HC®Bad.
- ❖ Portez toujours des vêtements de protection, qu'il s'agisse de tabliers, de salopettes ou autres. Assurez-vous d'avoir suffisamment de vêtements de protection propres sous la main.
- ❖ Les instruments et autres matériaux consommables doivent être nettoyés, désinfectés si nécessaire et stockés proprement, après chaque utilisation.
- ❖ Les matériaux jetables usagés doivent être éliminés après chaque visite de troupeau.





- ❖ L'inspection correcte d'une étable se fait dans l'ordre suivant : veaux sains - veaux malades - vaches venant de vêler - animaux sains - vaches malades.
- ❖ Les mesures de biosécurité doivent toujours être mises en œuvre, car il n'est jamais possible de s'assurer qu'il n'y a pas de maladie infectieuse dans le troupeau.
- ❖ Dans les exploitations agricoles où l'on trouve des cas inexplicables de maladie, la mise en place de mesures de biosécurité est l'une des premières étapes.

Vous trouvez [ici](#) les facteurs de risque de la biosécurité interne et externe.

Les coûts supplémentaires engendrés par les mesures de biosécurité sont plutôt faibles par rapport aux pertes qu'une maladie peut causer à une exploitation. Protégez-vous et protégez vos clients en abordant la question lorsque vous donnez des conseils dans l'exploitation.

Pour toute question ou préoccupation spécifique à l'exploitation, veuillez contacter le SSB. Vous pouvez nous joindre au numéro de téléphone 031 631 22 60 ou nous envoyer un e-mail à rgdssb@vetsuisse.unibe.ch

Avis juridique

Le contenu de cette brochure a été élaboré avec le plus grand soin et reflète l'état actuel de la science. Nous n'assumons aucune responsabilité quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des informations. Tout recours de responsabilité découlant de l'utilisation des informations contenues dans ce guide est exclu.

Ce guide est soumis à des droits d'auteur. Réimpression et reproduction : tous droits réservés.

Éditeur

Service Sanitaire Bovin Berne
Bremgartenstrasse 107
Case postale 3350
CH-3001 Bern
Tél. +41 31 631 22 60
www.rgd.ch
rgdssb@vetsuisse.unibe.ch

Situation : Mai 2020